

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 29 AVRIL 2022**

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-deux, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt-deux avril deux mil vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Dix conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Karine RICHARD, Pascale CHAUSSON, Céline LEPROUX.

Messieurs Michel FROGER, Bruno COURANT, Serge QUESNE, Thomas DREUX, Jean-Claude POTTIER, Jérôme CHERON.

Excusés : Catherine CROTEAU (pouvoir à Michel FROGER), Sonia CLÉMENT-GRINIER (pouvoir à Pascale CHAUSSON), Patricia CHAMBRIER (pouvoir à Pierrette BUNEL), Florian BARBÉ, Emmanuel GUITTON.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Pierrette BUNEL est désignée secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire soumet le compte rendu de la séance du 25 mars 2022 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité.

1^{er} OBJET : CONVENTION AVEC LE COLLÈGE DE COURTANVAUX

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Comité Mains d'Art organise des stages de sculpture sur pierre animés par Emmanuel Sellier intitulé « Art en milieu rural, découverte de la sculpture à St-Michel-de-Chavaignes » en mai prochain. A cet effet, 18 élèves de 4^{ème} du collège de Courtanvaux à Bessé sur Braye y participeront les 16, 17, 19 et 20 mai 2022, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention avec le collège de Courtanvaux concernant la restauration de ces élèves et accompagnateurs à la cantine de St-Michel-de-Chavaignes et à émettre un titre de recettes relatif au nombre de repas enfants et adultes pendant la durée de ce stage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le collège de Courtanvaux présentée ci-dessus et à émettre un titre de recettes à l'encontre de ce collège concernant le nombre de repas enfants et adultes pendant la durée de ce stage.

2^{ème} OBJET : RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune de St-Michel-de-Chavaignes a contracté une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole en 2021 afin d'avoir une souplesse de gestion financière, celle-ci arrive à son terme en juin 2022, le Crédit Agricole a transmis une proposition de renouvellement dans les conditions suivantes :

Montant	50 000 €
Durée	12 mois
Taux	0,30 % Euribor 3 mois moyenné
Frais de dossier	0 €
Commission engagement	0,20 % l'an à la mise en place de la LT

Il convient de se positionner sur ce renouvellement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole présentée ci-dessus et l'autorise à signer tous les documents inhérents à cette ouverture de ligne de trésorerie.

3^{ème} OBJET : DÉLIBÉRATION VIREMENT DE CRÉDIT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le budget principal de la commune est passé en nomenclature comptable M 57 depuis le 1er janvier 2022, celle-ci donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire, à compter de l'exercice 2022 pour le budget principal de la commune :

- à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- à signer tout document s'y rapportant et à informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

4^{ème} OBJET : CONSULTATION DE VOIRIE COMMUNALE 2022

Monsieur Bruno COURANT, adjoint au Maire, informe les conseillers qu'une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises (Eiffage, Sté PIGEON et la Sté Colas) concernant les travaux de voirie communale 2022.

Les trois entreprises ont répondu :

Nature des travaux	EIFFAGE	COLAS	Pigeon TP
	Total HT	Total HT	Total HT
Route de Préaux	8 690,00	11 345,00	9 012,63
Route de la Cerisaie	8 240,00	10 760,00	8 535,63
Route des Vallées N	7 340,00	8 960,00	8 140,98
Chemin du Petit Bois	2 890,00	3 525,00	3 113,23
Route des Loges	2 890,00	3 525,00	3 113,23
TOTAL HT	30 050,00	38 115,00	31 915,70
TVA	6 010,00	7 623,00	6 383,14
TOTAL TTC	36 060,00	45 738,00	38 298,84

Il convient de retenir la société Eiffage pour la réalisation de la voirie communale en 2022, cependant au regard du coût de la matière première et dans le but de respecter l'enveloppe financière prévue au budget 2022, il est proposé de retirer les travaux de la route des Loges ainsi que l'enduit bi-couche de la route des Vallées année N. Ainsi le devis Eiffage serait de 25 960 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la société Eiffage pour la réalisation de la voirie communale 2022 et accepte de retirer les travaux de la route des Loges ainsi que l'enduit bi-couche de la route des Vallées année N soit un montant total de 25 960 € HT.

5^{ème} OBJET : PROJET PLATEAU MULTI SPORT

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre du programme des équipements sportifs de proximité, la commune pourrait bénéficier de subvention auprès de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport (DRAJES), les plateaux multi sport type « city stade » font partis des équipements éligibles. Avant de s'engager dans cette démarche, il convient de réunir la commission Sport et loisirs afin de définir l'emplacement qui pourrait accueillir ce projet.

6^{ème} OBJET : NUMEROTATION D'UNE HABITATION

Monsieur le Maire informe les conseillers que M Barbier Christian souhaite que le numéro 16 soit attribué au lieu-dit de son habitation « Cilaos » route de Thorigné sur Dué afin de simplifier l'acheminement des colis.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la demande de Monsieur Barbier.

7^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. Point commerce : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a été en contact à plusieurs reprises avec le mandataire en charge de la liquidation judiciaire SNC Anita et Jacob, il donne lecture du dernier mail envoyé à MJCorp sur l'inquiétude de nos habitants face à la lenteur administrative de ce dossier

. Tableau des permanences pour les élections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022 : (en cours de préparation)

. Permanences d'un agent de Maison France Services situé au Breil-sur-Mérize à la bibliothèque de St-Michel-de-Chavaignes le jeudi matin de 9h à 11h30 en semaine paire (voir dates affichées à la porte de la bibliothèque). Les agents France services vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien : formation, emploi, retraite, santé, état civil et famille, carte grise, carte d'identité, la justice, le budget, le logement, mobilité et courrier...

. Permanences d'un conseiller numérique missionné par le Département de la Sarthe à la bibliothèque de St-Michel-de-Chavaignes le jeudi matin de 9h à 12h en semaine impaire (voir dates affichées à la porte de la bibliothèque). Le conseiller vous accompagne dans la découverte des outils numériques, la réalisation de vos démarches en ligne, envoyer et recevoir des mails, découvrir de nouvelles technologies, gérer et protéger mes données personnelles, rechercher un emploi ou une formation...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL <i>Secrétaire de séance</i>		Thomas DREUX	
Bruno COURANT		Pascale CHAUSSON	
Jérôme CHERON		Jean-Claude POTTIER	<i>Pottier</i>
Karine RICHARD		Sonia CLÉMENT-GRINIER	excusée pouvoir à Pascale Chausson
Serge QUESNE		Catherine CROTEAU	excusée pouvoir à Michel Froger
Emmanuel GUITTON	excusé	Patricia CHAMBRIER	excusée pouvoir à Pierrette Bunel
Florian BARBÉ	excusé	Céline LEPROUX	<i>Leproux</i>